ART. 35 N° **II-2646**

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º II-2646

présenté par M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		/
Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	1
TOTAUX	0	1
SOLDE	-	1

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à attirer l'attention sur la nécessité de fiabiliser les équipements de géolocalisation embarqués dans les véhicules de nos armées. L'un des principaux retours d'expérience de l'exercice ORION est le manque de fiabilité des nouveaux systèmes de navigations employés par l'armée de terre. Perte de signal, tablettes inutilisables sous la pluie... nos militaires

ART. 35 N° II-2646

ont eu recours à des cartes papiers et outils analogiques pour se repérer. Dans un conflit moderne, le recours à la guerre électronique est désormais systématique, ce qui aggraverait les défaillances identifiées lors de l'exercice susmentionné. En 2024, nous investirons 150 000 000 d'euros d'AE et 71 005 932 d'euros de CP pour le programme OMEGA, visant à développer une capacité autonome de géolocalisation pour les systèmes d'armes prenant en compte les futurs systèmes de navigation par satellites (Galileo et GPS). Miser autant sur des signaux satellitaires qui sont par définition vulnérables nous apparaît être un pari risqué pour nos forces armées.

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 1 euro symbolique pour la sous-action n° 07.46 : « Espace - Commander et conduire - OMEGA » de l'action 07 : « Commandement et maîtrise de l'information » du programme n° 146 : « Equipement des forces ».